13e année
numéro 250

10 Juillet 1937
prix : 2 francs

la révolution prolétarienne

revue bimensuelle
syndicaliste
révolutionnaire

DANS CE NUMÉRO

LA RÉVOLUTION PROLÉTARIENNE

Revue bimensuelle syndicaliste révolutionnaire
(Paraissant le 10 et le 25)

CONDITIONS D'ABONNEMENT

FRANCE, ALGERIE, COLONIES

Trois mois	10 fr.
Six mois	20 »
Un an	40 »

EXTERIEUR

Trois mois	13 fr.
Six mois	26 »
Un an	50 »

ADRESSER LA CORRESPONDANCE concernant la Rédaction et l'Administration à la *Révolution Prolétarienne*, 54, rue du Château-d'Eau, Paris (10e)

PERMANENCE : Tous les soirs, de 18 à 19 heures

Tél. : **BOTzaris 21-02**

UTILISER POUR LES ENVOIS DE FONDS notre compte chèques postaux : *Révolution Prolétarienne* 734-99 Paris

Sommaire du N° 250

(10 juillet 1937)

La Ligue Syndicaliste

La Ligue Syndicaliste se propose :

De faire prédominer dans les syndicats l'esprit de classe sur l'esprit de tendance, de secte ou de parti, afin de réaliser le maximum d'action contre le patronat et contre l'Etat;

De participer à l'œuvre d'éducation syndicale en procédant à l'examen des problèmes pratiques et théoriques posés devant le mouvement ouvrier, et en préconisant la formation de Cercles d'études syndicales;

De maintenir vivant le précepte de la Première Internationale, d'après lequel l'émancipation des travailleurs ne sera l'œuvre que des travailleurs eux-mêmes.

LES PROBLEMES
DE LA RÉVOLUTION ESPAGNOLE

Collectivisation ou Etatisation?

J'ai été conduit durant ces mois derniers à écrire quelques articles pour Solidaridad Obrera, *le quotidien barcelonais de la C. N. T. Il s'agit d'articles de circonstances, écrits en vue et en fonction d'une situation déterminée. Néanmoins, il me semble qu'ils peuvent intéresser les lecteurs de la* Révolution Prolétarienne, *car ils montrent certains des problèmes qui se posent devant la Révolution espagnole — problèmes suffisamment généraux pour se poser devant toute révolution.*

La série des trois articles qui suivent a été écrite au moment où les staliniens faisaient un gros effort pour enlever aux syndicats la gestion des services publics de Barcelone et les remettre à la « municipalité ». On y trouvera le résumé des idées qui ont été plus abondamment développées dans les R. P. *du* 10 *mars* 1935 *et du* 10 *juillet* 1936.

I

NATIONALISATION ET MUNICIPALISATION SONT L'EXPROPRIATION DES TRAVAILLEURS

Dès le premier jour de la révolution, la classe ouvrière de Catalogne, avec un sens créateur remarquable, inaugurait une nouvelle forme de révolution. Au lieu de « nationaliser » les entreprises arrachées au patronat, c'est-à-dire de les remettre à l'Etat (Etat central ou municipalités), comme le conseillent les doctrinaires du socialisme parlementaire, et comme l'ont réalisé en Russie les bolchéviks, les travailleurs espagnols ont spontanément suivi le mot d'ordre de la Fédération Jurassienne de Bakounine : « *Ouvrier, prends la machine ! Prends la terre, paysan !* » Ce sont les ouvriers qui ont pris eux-mêmes l'usine et l'ont fait marcher pour leur propre compte, ce sont les paysans qui ont pris la terre directement et l'ont cultivée pour eux-mêmes; cela a été ce que l'on appelle, en redonnant au mot le sens avec lequel Bakounine l'avait créé : *la collectivisation,* c'est-à-dire l'appropriation par les collectivités de travailleurs des moyens de production que chacune d'elles emploie.

Or, cette conquête fondamentale, sans laquelle il n'est pas de révolution sociale, sans laquelle une révolution n'est qu'un changement de la classe exploiteuse, mais non la suppression de l'exploitation, se trouve aujourd'hui (1) en péril.

Par la « nationalisation », c'est-à-dire par la remise entre les mains des organes centraux de l'Etat, et par la « municipalisation », c'est-à-dire par la remise entre les mains des organes locaux de l'Etat, on prétend priver les travailleurs de leur conquête; on prétend leur enlever la gestion des entreprises qu'ils ont conquises; en un mot, on veut les exproprier.

Et les exproprier au profit de qui? Au profit de ceux-là mêmes qu'ils ont exproprié en Juillet : au profit de la bourgeoisie. Cet Etat, auquel on veut transférer les propriétés collectivisées, qu'est-ce en effet ? Ce ne sont pas les travailleurs; l'Etat espagnol n'est pas, comme on voudrait nous le faire croire, simplement une collectivité plus large, plus complète, que les collectivités actuelles d'entreprises, la somme, en quelque sorte, de ces collectivités. Même dans un régime d'où la bourgeoisie capitaliste a entièrement disparu, cela n'est pas; *a fortiori,* cela n'est-il point dans l'Espagne de 1937. Le capitalisme et la bourgeoisie n'ont, à l'heure actuelle, disparu ni dans l'ensemble de l'Espagne républicaine, ni en Catalogne; ils existent toujours en fait et en droit; ils ne sont privés d'aucun de leurs droits politiques, à l'inverse de ce qui était dans la Russie de 1917 : par conséquent, ils ont leur mot à dire dans l'Etat, ils font partie intégrante de l'Etat.

Vouloir faire passer à l'Etat (Etat proprement dit ou municipalités), ce qui appartient depuis Juillet aux travailleurs, c'est donc vouloir faire passer à des organismes, dont le moins qu'on puisse dire c'est qu'ils sont mi-bourgeois, mi-ouvriers, l'actuelle propriété des travailleurs, c'est donc bien exproprier les travailleurs, au moins pour une part (et, en fait, ce sera la plus large part), au profit de la bourgeoisie.

Révolution et contre-révolution sont, avant tout, des transferts de propriété, des expropriations. La révolution, c'est le transfert de la propriété bourgeoise et capitaliste aux travailleurs; la contre-révolution, c'est le transfert de la propriété des travailleurs aux bourgeois, aux capitalistes, ou à toute autre classe parasitaire. L'expropriation des collectivités de travailleurs au profit de l'Etat bourgeois, c'est essentiellement de la contre-révolution.

(1) 28 mai 1937.

II

LA COLLECTIVISATION C'EST LA LIBERTE

S'il est un fait que les études sociales du siècle dernier ont mis clairement en évidence, c'est bien celui-ci : le régime politique d'une société est fonction de son régime économique. Ce sont les rapports économiques entre les hommes qui déterminent leurs rapports politiques et sociaux.

Or, cela est vrai non seulement pour les sociétés passées, mais aussi pour les sociétés futures; cela est vrai pour la société que nous voulons construire.

C'est ce qu'ont parfaitement compris les grands penseurs qui ont fondé le socialisme (au sens large du mot), et c'est pourquoi les deux grandes écoles entre lesquelles ceux-ci se partagent, celle du socialisme autoritaire et celle du socialisme libertaire, diffèrent à la fois par leur système économique et par leur système politique.

Le socialisme autoritaire a un système politique fondé sur la toute-puissance de l'Etat et un système économique basé sur le *communisme* (au sens originel du mot); pour le socialisme anti-autoritaire de Proudhon et de Bakounine, le système politique est au contraire celui de l'absence de tout gouvernement et leur système économique est le *collectivisme* (au sens originel du mot).

Les deux parties de chacune de ces doctrines : communisme et Etat tout-puissant, d'une part, collectivisme et absence d'Etat, d'autre part, sont indissolublement liées.

Qu'est-ce en effet que le communisme ?

En régime communiste, toute l'économie est « nationalisée », tous les producteurs sont réunis en un seul tout, une sorte de vaste, colossale et unique entreprise comprenant indistinctement tous les membres de la société. Chacun y fait une tâche déterminée, moyennant quoi il reçoit une part de produits déterminée.

Mais qui fixe la tâche ? Qui s'assure que cette tâche est remplie ? Qui détermine la rétribution ? Ce ne peut être qu'une autorité centrale, c'est-à-dire un Etat. Un Etat qui décidera souverainement et arbitrairement, par l'intermédiaire de toute une hiérarchie, qu'un tel devra accomplir telle tâche et percevoir tel salaire.

Le communisme n'est donc pas compatible, non seulement avec la disparition de l'Etat, mais même avec son « évanouissement » (2); il implique au contraire un renforcement considérable des pouvoirs de l'Etat par rapport à ceux que celui-ci possède actuellement. L'Etat devient le maître absolu : Etat et patron tout à la fois.

Le collectivisme, au contraire, n'a pas besoin, lui, de cette autorité centrale, parce que chaque collectivité conservant la responsabilité directe de sa production, il n'est pas besoin d'une autorité extérieure pour commander, contrôler et rémunérer l'activité productrice. En effet, si telle collectivité fait de la mauvaise marchandise, elle en supportera directement les conséquences puisqu'elle ne trouvera pas à l'échanger contre d'autres produits; si, ce qui est parfaitement leur droit, ses membres préférant se reposer plus et consommer moins ne font qu'un nombre infime d'heures ou travaillent au ralenti, ils n'auront que peu de produits à échanger et, par suite, ayant peu travaillé, ils auront peu à consommer.

La rémunération du travail se trouvera donc fixée d'elle-même par le jeu des échanges, sans intervention d'autorités extérieures.

Par la collectivisation, c'est-à-dire par le maintien d'entreprises distinctes et indépendantes les unes des autres, soumises seulement à leur propre discipline interne et échangeant librement leurs produits, chaque entreprise est responsable de son travail devant l'ensemble des consommateurs, et non devant un organisme chargé de la châtier ou de la récompenser selon que son travail aura été jugé insuffisant ou non. Or, la responsabilité devant l'ensemble des consommateurs, c'est-à-dire devant Monsieur Tout-le-Monde, exclut à la différence de la responsabilité devant des personnes déterminées, tout arbitraire. Les seules obligations qu'une telle responsabilité comporte sont dues à la nature même des choses, à la nécessité où nous sommes de produire pour vivre; c'est donc la liberté, sinon au sens métaphysique, au moins au sens réel et social du mot.

Telle est la raison pour laquelle le système économique fondé sur la collectivisation, c'est-à-dire la production par collectivités autonomes et son corollaire : l'échange entre les entreprises et les individus, est étroitement lié à un régime social de liberté; que, par contre, le système inverse de l'étatisation de l'économie, basé non plus sur *l'échange*, mais sur la distribution des tâches et des produits, qui implique nécessairement l'existence d'une *autorité distributrice*, est lié à un régime politique autoritaire.

Aussi n'est-il pas étonnant qu'avec son sens profond de la liberté, le prolétaire espagnol se soit spontanément dirigé au 19 Juillet vers la collectivisation et non vers l'étatisation. Toute régression à ce point de vue, toute étatisation même partielle, toute municipalisation entraîneraient obligatoirement une régression de la liberté.

III

LE SYNDICAT, REGULATEUR DES COLLECTIVITES

Si le collectivisme ne veut pas sombrer dans le communisme, et la liberté disparaître du même coup, il est indispensable, ainsi que nous l'avons vu précédemment, que chaque

(2) Expression d'Engels.

collectivité, industrielle ou agricole, garde une indépendance économique qui lui permette d'assumer la pleine responsabilité de son travail. Cependant, cette indépendance ne peut être totale, les conditions de la production et de la vie moderne ne le permettent pas.

Un exemple : si l'indépendance des collectivités était totale, elle aurait pour résultat de créer, à l'intérieur même de la classe des travailleurs, de nouveaux privilégiés. En effet, prenons le cas où le territoire d'une collectivité agricole est composé de terres très fertiles, et celui d'une autre collectivité dont les terres sont très peu fertiles. Moyennant le même travail, la première collectivité pourra obtenir beaucoup plus de produits que la seconde. Elle sera donc beaucoup plus « riche » que l'autre, elle aura plus de produits à consommer, sans que cela soit dû en quoi que ce soit à un meilleur travail ou à une meilleure gestion. C'est là chose évidemment inadmissible. Le même cas se produirait pour deux collectivités minières exploitant des mines dans lesquelles la teneur du minerai ou sa facilité d'extraction sont différentes. Etc.

Il sera donc de toute nécessité qu'on supprime ces inégalités en prélevant sur les collectivités, qui se trouvent jouir des conditions naturelles privilégiées, une part de leurs produits, de façon à rétablir pour les diverses collectivités l'égalité entre le travail qu'elles auront fourni et la quantité de produits dont elles auront la liberté de disposer. Les prélèvements ainsi effectués pourront servir, par exemple, à l'entretien des infirmes, des malades, de tous les non-travailleurs, et aussi à rémunérer le travail de ceux qui produisent des choses dont l'usage est gratuit : ceux qui construisent et entretiennent les routes, ceux qui enseignent les enfants, etc. En un mot, ils serviront pour les services généraux de la société.

Or, pour faire cette égalisation, pour réaliser cette péréquation entre les différentes entreprises d'une même branche, il va de soi que l'organe tout qualifié est le *syndicat*, c'est-à-dire l'ensemble des membres de la corporation.

De même, quand, du fait de la transformation et des inventions de la technique, toute une branche de production n'aura plus de raison d'être, ou bien qu'au contraire des productions nouvelles devront être entreprises, ce sera au syndicat ou à la fédération syndicale intéressés qu'incombera le soin de liquider les entreprises qui doivent disparaître et de fournir à celles qui se créent les moyens de production qui leur sont nécessaires.

On pourrait multiplier les exemples.

Ainsi, pour tout ce qui ne concerne qu'elle, organisation de son travail, discipline intérieure, écoulement de ses produits, la collectivité productrice doit être indépendante; pour tout ce qui, au contraire, intéresse directement ou indirectement les rapports entre plusieurs collectivités, c'est à l'ensemble des travailleurs de la corporation ou des travailleurs de toutes les corporations, groupés dans leurs syndicats et leurs fédérations syndicales, d'en décider. Les collectivités sont les cellules productrices; les syndicats en sont l'organe régulateur.

L'indépendance des collectivités sera dans la société nouvelle l'élément de liberté; l'intervention du syndicat sera l'élément d'ordre. De l'équilibre entre les attributions de ces deux institutions : collectivité et syndicat — équilibre qui ne s'établira évidemment que par la pratique, équilibre qui se déplacera sans doute selon les époques, équilibre que des forces contraires tendront toujours à faire varier les unes dans un sens (celui de la liberté), les autres dans l'autre sens (celui de l'ordre) — de cet équilibre dépendra désormais l'harmonie sociale.

Robert LOUZON.

« Par quoi remplacer la machine d'Etat une fois celle-ci brisée ? »

Eligibilité complète, amovibilité en tout temps **de tous les emplois sans exception, abaissement des traitements au niveau du salaire ouvrier habituel, ces mesures démocratiques simples et allant de soi, en solidarisant les intérêts des ouvriers et de la majorité des paysans, servent en même temps de passerelle entre le capitalisme et le socialisme. Ces mesures réformistes sont d'ordre purement gouvernemental et politique, et elles n'atteignent bien entendu toute leur signification et toute leur portée qu'avec l'« expropriation des expropriateurs », préparée ou réalisée, c'est-à-dire avec la socialisation de la propriété privée capitaliste des moyens de production.**

⁂

L'essentiel n'est pas que les ministères subsistent ou qu'ils soient remplacés par des commissions de spécialistes ou par n'importe quoi; cela n'a absolument aucune importance. La question essentielle est de savoir si la vieille machinerie gouvernementale (liée à la bourgeoisie par des milliers de fils, croupissante et routinière) sera conservée ou si elle sera détruite **et remplacée par** une nouvelle **machine. La révolution ne doit pas aboutir à ce que la classe nouvelle commande et gouverne à l'aide de la** vieille **machine d'Etat, mais à ce qu'après avoir détruit cette machine, elle commande et gouverne à l'aide d'une machine nouvelle .**

LENINE

(*L'Etat et la Révolution*)

Pour les emprisonnés du P.O.U.M. et de la F.A.I.-C.N.T.

Voila brisé le silence que la coalition stalinienne et bourgeoise tentait d'organiser autour de l'emprisonnement des meilleurs militants du P.O.U.M. et de nombreux adhérents de la F.A.I.-C.N.T.

L'opinion ouvrière est saisie. La Fédération de la Seine du parti socialiste en a discuté dans son congrès et a affirmé son angoisse et sa volonté d'accorder aux accusés des possibilités de défense. Le *Populaire* à la date du 27-6-37 reprenait cette même revendication, en l'atténuant toutefois d'une série de réserves et sans relater aucune des ignominies commises par le gouvernement de Valence (arrestation comme otages des femmes des militants réfugiés dans l'illégalité, assassinat de Bob Smilie dans les cachots de Valence, occupation des locaux en arrachant le drapeau rouge, etc...). Il est vrai que le *Peuple* de Bruxelles, organe du P.O.B. dans son numéro du 22-6-37 s'était permis de publier la version stalinienne sur l'inculpation infâme en l'intitulant : « Où il est démontré que le P.O.U.M. trahissait au profit de Franco ».

Heureusement qu'il est encore par le monde quelques socialistes qui devant le crime qui se trame n'écoutent que leur conscience et ne tiennent pas compte des calculs politiques poussant aux réserves ou même à l'acquiescement : ainsi ce fut la socialiste Madeleine Paz qui anima la délégation d'écrivains et d'intellectuels, se rendant à l'ambassade d'Espagne, appuyée par des hommes comme Poulaille et Challaye, pour affirmer que l'inculpation elle-même jurait contre toute la vie des accusés, dont les délégués déclaraient répondre comme d'eux-mêmes.

Dans le monde syndical aussi, des militants de tendances très diverses se sont sentis unis dans l'indignation devant l'infamie ourdie. Voici leur lettre à laquelle bien des camarades sans doute voudront joindre leur adhésion en écrivant à la *R. P.*

Paris, le 22 juin 1937.

A Monsieur l'Ambassadeur d'Espagne à Paris,

Nous apprenons avec inquiétude l'inculpation du P.O.U.M. pour complicité avec le fascisme espagnol.

Un millier d'arrestations auraient eu lieu à Barcelone; les femmes des militants Arquer et Gorkin seraient retenues comme otages; les locaux du Secours Rouge du P.O.U.M. auraient été fermés, privant les emprisonnés politiques de tout secours matériel et de toute assistance juridique, rendant impossible leur défense devant les tribunaux; un secrétaire du P.O.U.M., Nin, aurait été transféré vers les prisons de l'Espagne du Sud; un milicien de la première heure des Colonnes, le camarade Bob Smilie, membre de l'I.L.P., serait décédé en prison à Valence, d'une soi-disant crise d'appendicite aiguë, etc..., etc...

Nous connaissons assez la longue lutte menée par ce parti et ses militants, les sacrifices de ses colonnes au front de la guerre civile contre Franco pour être surpris des accusations dont il est l'objet. Nous craignons de nous trouver devant la répétition des derniers procès de Moscou. Nous voulons croire que Barcelone et Madrid n'en sont pas arrivés là; aussi nous pensons que liberté sera donnée aux inculpés de se défendre, que la publicité des débats du procès du P.O.U.M sera assurée en présence de délégués ouvriers internationaux et particulièrement de délégués français syndicaux,socialistes, libertaires.

Nous espérons que l'opinion publique mondiale n'aura pas à déplorer une fois de plus le spectacle d'une révolution assassinant quelques-uns de ses meilleurs défenseurs.

C. Delsol, secrétaire du Syndicat du Gaz de Banlieue.

M. Chambelland, secrétaire du Syndicat des Correcteurs.

F. Charbit, A. Largentier, Pacault et Amaré, de la Chambre Syndicale Typographique.

R. Hagnauer, secrétaire du Syndicat des Instituteurs de la Seine et membre de la Commission Exécutive de l'Union des Syndicats.

P. Monatte et R. Louzon, de la Révolution Prolétarienne.

Brenette, secrétaire de la 19e sous-section du Syndicat des Instituteurs de la Seine (à titre personnel).

M. Roy, secrétaire de la Fédération des Métaux.

Se sont joints ensuite à cette protestation :

J. Bernier et J. Biso, correcteurs syndiqués.

Le Comité entier de la Chambre Syndicale Typographique.

Enfin, une délégation comprenant : Fenner Brockway, militant de l'Independant Labour Party, Wolf, journaliste de la *Lumière*, Billis, avocat socialiste et Robert Louzon, est partie depuis plusieurs jours en Espagne pour divulguer au grand jour tout le mécanisme de l'odieuse machination contre nos frères du P.O.U.M. et de la F.A.I.-C.N.T.

L. Nicolas.

P. S. — Au moment de mettre en page la presse ouvrière espagnole nous apporte le terrible verdict condamnant les ouvriers de Tortosa, coupables de s'être défendus au cours des journées de Mai dans les conditions atroces décrites dans notre numéro précédent.

Procès monstre : 128 accusés. 4 CONDAMNATIONS A MORT. Une dizaine de peines variant de 6 à 20 ans de prison.

Un espoir subsiste encore : Effrayés eux-mêmes par la rigueur des peines prononcées par les magistrats présidant le tribunal, les jurés ont de suite déposé une demande de révision de leur verdict, cette révision est accordée.

L. N.

RENAISSANCE

DU SYNDICALISME

LA QUINZAINE

Après la démission

Me voilà bien en retard pour parler de la démission du cabinet Blum. Il n'y a cependant pas grand mal à être en retard. En effet, que pouvait-on dire à l'annonce d'une nouvelle qui fut un coup de massue pour beaucoup d'entre nous ? Quelques jours de réflexion nous ont été bien utiles.

Le cabinet Blum a trébuché sur la question financière, comme tous les gouvernements depuis près de vingt ans. Les communistes lui reprochent d'avoir démissionné (bien qu'ils aient voulu le renverser juste une semaine avant). Est-il vrai, comme cela se dit et s'écrit, que Blum et Auriol ont délibérément choisi cette porte de sortie pour s'affranchir des charges du pouvoir ? Est-il exact qu'ils n'ont posé la question des pleins pouvoirs que pour... pouvoir s'en aller ?

Si cela est vrai, quel aveu d'impuissance!

Quel bilan ?

Il y a un an, quand Blum prit le pouvoir, j'entendais dire à un élu socialiste qu'il était déplorable que cet événement fût accompagné par l'immense vague d'occupation des usines. « Comment ? disait-il. Au moment où nous avons enfin le gouvernement dont nous rêvons depuis des dizaines d'années, à ce moment précis, les grèves et les occupations d'usines viennent compliquer sa tâche au point que l'on se demande s'il ne va pas être obligé de lâcher le pouvoir huit jours après l'avoir pris ! ».

Amertume compréhensible. Le premier président du conseil socialiste s'est trouvé aux prises avec des difficultés qu'aucun de ses prédécesseurs bourgeois n'avait connues.

Pourtant, lorsqu'on essaie, aujourd'hui, de dresser sommairement le bilan de cette année de cabinet Blum, ne s'aperçoit-on pas que la partie la plus importante de son actif est justement représentée par les droits nouveaux, par la législation sociale issue du grand mouvement de juin 1936 ? Si nous devions retirer des comptes du gouvernement défunt les congés payés, les conventions collectives, les délégués d'atelier et la semaine de 40 heures, que resterait-il ? A telle enseigne qu'il apparaît presque heureux, contrairement à la pensée de mon interlocuteur de 1936, que les débuts du cabinet Blum aient été marqués par les Journées de Juin. Sans les Journées de Juin et la législation qu'elles ont provoquée, le bilan du cabinet Blum serait tellement déficitaire que la classe ouvrière aurait le droit de parler de faillite.

La différence

Le cabinet Blum restera pour le mouvement ouvrier le gouvernement de juin 1936 et des 40 heures. Il sera inséparable du formidable essor de nos organisations.

On a beau me dire qu'il n'a rien fait pour cela, que c'est l'action des masses qui a tout obtenu. Quand j'entends cet argument, je hausse les épaules. Je me souviens fort bien des événements de juin 1936. Je ne crois pas que nous aurions connu une telle vague si le cabinet Blum n'avait été au pouvoir. Un mois avant la prise du pouvoir par Blum, les masses avaient les mêmes raisons de se soulever. Pourquoi ne l'avaient-elles pas fait ? Elles attendaient Blum.

Moi qui ne croyais pas au succès de l'expérience de Front populaire (on en trouvera le témoignage dans mon intervention au Congrès de Toulouse et dans mes articles de la R. P.*), j'ai le droit de dire — c'est même un devoir — que le cabinet Blum a fait, au point de vue social, ce qu'on attendait de lui, et même plus qu'on n'osait en espérer.*

Je me suis bien fait engueuler pour avoir écrit quelque chose de ce genre dans la Vague. *Pourtant, je le pense. J'en suis même encore plus convaincu lorsque je vois le cabinet Chautemps salué par la menace de lock-out de l'industrie hôtelière.*

Il y a un an, c'étaient des grèves qui avaient salué le gouvernement de Front populaire. Les patrons étaient désorientés, démoralisés, affolés. Cette année, ils attaquent. Ce sont eux qui menacent et qu'on supplie. Faites la différence. Mesurez le chemin parcouru.

Nous l'avons laissé partir

Pourtant, à l'annonce du départ du cabinet Blum, tout est resté calme. Je dirai même que j'ai éprouvé quelque surprise de la passivité de la C.G.T.

Nous avions lu et entendu bien souvent, venant de militants pleinement responsables et hautement qualifiés, que le mouvement syndical ne laisserait pas toucher au cabinet Blum. De telles déclarations exerçaient une influence certaine dans les milieux parlementaires, où l'on considérait comme impossible le renversement de Blum.

Or, nous l'avons laissé partir. Nous avons laissé partir un gouvernement qui était peut-être le seul que l'intérêt ouvrier nous commandait de défendre.

Comment expliquer cela ? Je ne vois, quant à moi, qu'une explication : c'est que les bons apôtres communistes étaient parvenus à tuer la confiance que la classe ouvrière avait mise dans le cabinet Blum. Depuis des mois, les élus communistes soutenaient Blum à coups de bulletins de vote au Parlement et... par des coups de pied au derrière dans les réunions publiques. Cette double attitude ne pouvait qu'aboutir à minimiser dans l'opinion ouvrière les conséquences d'une chute éventuelle de Blum.

Comme ce sont les communistes qui tiennent maintenant les leviers de commande dans la C.G.T., il a suffi qu'ils disent de ne pas bouger pour que personne ne bouge, pour que la

C.G.T. laisse partir le cabinet Blum sans remuer le petit doigt.

Puissions-nous n'avoir pas à nous en repentir bientôt !

Mort du Front populaire

J'entends bien que les mêmes bons apôtres communistes s'en vont répétant : « le Front populaire continue ! ». Pour un peu, ils iraient jusqu'à dire que le Front populaire est plus solide avec le cabinet Chautemps qu'avec le cabinet Blum.

Il y a longtemps que je ne crois plus à la sincérité des dirigeants communistes. Rien ne compte pour eux en dehors des nécessités de la politique internationale de Staline : vérité fondamentale qu'il ne faut pas perdre de vue si l'on veut comprendre quelque chose à la politique intérieure française. L'intérêt ouvrier n'a pas plus de place que l'intérêt national dans la détermination de la politique communiste. Les élus communistes ont voté pour Chautemps, ils ont donné à Bonnet les pleins pouvoirs pour nous flanquer 8 milliards d'impôts nouveaux, demain ils feront pire — tout cela seulement parce que le dictateur de l'U.R.S.S. maintient sa politique internationale dans la voie du pacte franco-soviétique.

On peut même dire que sans le pacte franco-soviétique, il n'y aurait jamais eu de Front populaire.

Seules continuent les obscures manœuvres des hommes de Staline. Après la chute du cabinet Blum, le Front populaire est comme vidé de sa substance. Depuis six mois, la confiance des troupes était ébranlée. La démission de Blum lui a porté le coup fatal. Aujourd'hui, chez nous, le moral est à zéro.

Ne voilà-t-il pas que ce sont les organisations ouvrières qui sont obligées de céder devant les menaces patronales. J'en reviens à l'affaire de l'hôtellerie. Elle est symbolique. Pour ne pas embêter le cabinet Chautemps, les syndicats intéressés (dont le principal, celui des H.C.R.B., est dirigé par de purs staliniens) ont consenti des sacrifices qu'ils n'auraient même pas voulu envisager sous le gouvernement Blum. Avec le compromis intervenu, pour les quarante heures les « loufiats » devront repasser... Comment ne sent-on pas que le Front populaire ne représentera bientôt plus rien pour eux ?

Que représentera-t-il pour nous tous, demain, avec les 8 milliards d'impôts Bonnet, l'augmentation du coût de la vie, le sabotage des conventions collectives « reconduites » sans garantie ?

Parlementairement, il semble que nous marchions vers la concentration.

Socialement, nous devons nous préparer à subir les assauts du patronat à qui son premier succès — le renversement du cabinet Blum — a rendu confiance.

Le Front populaire conserve peut-être une valeur électorale à l'usage des naïfs. Pour tous ceux qui s'efforcent de voir clair, le Front populaire est mort avec le cabinet Blum.

Où va-t-on ?

Au Congrès de Toulouse, j'avais demandé que le mouvement syndical conserve sa liberté à l'égard de la future formation gouvernementale, et que, dans cet esprit, le rassemblement syndical se fasse plutôt autour du Plan de la C.G.T. qu'autour du programme du Front populaire. Finalement, tout le monde accepta la résolution présentée par Lacoste qui comportait à la fois l'adhésion au programme du Front populaire et l'adoption du Plan de la C.G.T.

La C.G.T. n'a pas eu tort de soutenir le cabinet Blum qui lui a apporté un ensemble de réalisations sociales intéressantes. Peut-elle apporter le même soutien au cabinet Chautemps, qui n'est plus Front populaire que d'étiquette ?

Je crois qu'elle devrait se dépêcher de reprendre sa liberté.

Des oppositions vont naître. Créées par les déceptions inévitables, elles seront sans doute « de gauche ». Comme j'aimerais mieux que les militants soucieux de l'indépendance du mouvement syndical, qu'ils soient de « droite » ou de « gauche » se mettent d'accord pour reconquérir cette indépendance !

Un mouvement syndical indépendant restera fort en dépit des gouvernements qui passent.

M. CHAMBELLAND.

JOURNAUX • LIVRES, REVUES

EDITIONS « LA FENETRE OUVERTE ».

Les éditions la Fenêtre Ouverte, fondées et dirigées par des universitaires pour faire connaître les œuvres littéraires des membres de l'enseignement public, publieront, cette année, un nouvel ouvrage de Roger Denux, l'auteur de *Magister : Pour quelques-uns...*, recueil de souvenirs et d'impressions, livre tour à tour émouvant et spirituel, une édition d'art aussi, due au talent de Germain Delatousche. Prix de l'exemplaire, en souscription : 12 francs payables à la réception de l'ouvrage. Adresser les commandes à René Bonissel, 36, rue Ernest Renan, Issy-les-Moulineaux (Seine).

Un roman de B. GIAUFFRET : Jabou.

Les éditions de la Fenêtre Ouverte vont publier *Jabou*, roman de notre camarade Giauffret. Jabou, c'est un petit prolo d'avant-guerre. Son père le hisse jusqu'à être instituteur et attend confusément que ce premier de classe redécouvre le monde et s'élance pour le repétrir entre ses poings fermes. Et notre gars d'y croire si bien qu'après avoir dominé la guerre qui est en lui et autour de lui, il vivra la bataille sociale de notre époque aux premiers rangs.

Le prix de *souscription* fixé à 12 francs sera relevé au moment de la parution. Pour souscrire, s'adresser à René Bonissel, 36, rue Ernest-Renan, Issy-les-Moulineaux (Seine), en indiquant son adresse. Paiement à la réception du volume.

La situation syndicale dans l'enseignement

Au début d'août se tiendra à Paris le second congrès du Syndicat national unifié des institutrices et instituteurs. Tout fait prévoir qu'il donnera lieu à des débats animés. La majorité du S.N. unifié, en effet, s'irrite visiblement de la vivacité, de l'énergie et de la persévérance de ses contradicteurs.

Ceux qui, en 1934, à Nice voulaient l'Unité avec rage font preuve aujourd'hui du plus amer désenchantement. A l'heure actuelle, ils verraient de grand cœur l'opposition révolutionnaire partir en dissidence. « Bon débarras ! » — diraient-ils.

Fin juillet 1934, nulle part la réalisation de l'Unité ne semblait plus facile que dans l'enseignement primaire ; — le plus voisin de la souche prolétarienne. Trois ans après, nulle part on ne s'en trouve aussi loin. Et les aigres récriminations de pleuvoir ; et la majorité de se déclarer incomprise. Hélas ! Les grands incompris sont souvent ceux qui ne savent pas comprendre.

Pour notre part, efforçons-nous de voir clair dans une situation assez troublée.

I. — La position des ex-unitaires

En 1934, à Montpellier, quelle est la situation de la Fédération unitaire de l'enseignement ? Elle est facile à caractériser : il existe une coupure très nette entre les staliniens et les révolutionnaires appartenant soit à la majorité fédérale, soit à la Ligue syndicaliste. A cette date, les affaires Trotsky et Victor Serge sont de véritables affaires Dreyfus qui mettent aux prises les défenseurs du Droit et les partisans de la raison d'Etat. Tout au long de l'année scolaire 1933-1934, la M.O.R. stalinienne cesse à peu près complètement de collaborer à l'*Ecole Emancipée.*

Si l'on s'en tient à sa phrase ordurière et démagogique, la M.O.R. fait assez longtemps figure de tendance de gauche, alors qu'elle est profondément réactionnaire, ayant abandonné le traitement unique. Mais les faits ont leur logique interne. Lorsque Staline fait entrer la Russie dans le circuit des puissances occidentales, la M.O.R. suit : docilement, passivement, servilement. Elle s'oriente vers l'Union sacrée; c'est la trahison sur toute la ligne.

A des militants aussi largement informés que les révolutionnaires de l'enseignement, le revirement de la M.O.R. est suspect. Aussi le Congrès de Montpellier s'ouvre-t-il dans une atmosphère d'angoisse. Où la C.G.T. veut-elle nous conduire ? se demande-t-on entre camarades. Chaque jour, à midi, de nombreux congressistes vont à la gare s'approvisionner en journaux suisses. Les nouvelles données par la presse helvétique sont beaucoup plus affirmatives que celles de la presse française. Le pacte franco-russe y est présenté, à juste titre, comme conduisant à une alliance militaire. On comprend alors que, menacée par l'Allemagne hitlérienne armant à toute allure, la Russie stalinienne ne serait pas fâchée que les premières averses de fer, de feu et de gaz délétères tombent d'abord sur le sol de France.

Après l'avoir vomie, les staliniens vantent l'unité syndicale. Leur zèle subit s'explique d'autant mieux que le temps presse et que la vieille C.G.T. fait traîner les choses en longueur. Ne pourrait-on lui forcer la main en procédant à une fusion corporative entre le Syndicat national et la Fédération unitaire de l'enseignement ? Cette fusion est prônée par le Syndicat national et, à la Fédération même, par une partie de la Ligue syndicaliste.

Avec le recul du temps, on est frappé de la clairvoyance dont fait preuve alors la majorité fédérale. Sûre de l'emporter dans tous les scrutins, elle reste inflexiblement dans la ligne suivie par la Fédération jusqu'à ce jour. Elle veut voir venir les événements, gagner du temps, sachant bien que les faits lui donneront raison. Elle oblige les staliniens à aller de concessions en concessions et plus ils se montrent doucereux plus elle leur marque de défiance. Quand on en vient à la question de l'Unité, elle ne s'oppose pas à la fusion corporative, mais elle y met des conditions légitimes qui en rendent impossible la réalisation immédiate. Il peut toutefois se produire à Nice des manifestations enthousiastes, de nature à faire fléchir des militants influençables. La majorité fédérale envoie à Nice deux délégués calmes, forts, inébranlables, Aulas et Aubert.

La manœuvre stalinienne ayant échoué, la majorité fédérale a un an devant elle pour fortifier sa position. Car elle a déjà, très nettes, les vues suivantes :

1°) L'unité est un bien quand elle est voulue sincèrement. Celle que l'on nous prépare sera une duperie, car les contractants sont de mauvaise foi ;

2°) La vieille C.G.T. compte sur sa masse pour dominer la C.G.T.U. présentement en pleine chute d'effectifs ;

3°) La C.G.T.U., simple filiale du parti stalinien, n'est est pas à quelques parjures près. Elle promettra tout ce qu'on voudra. Mais elle violera allégrement tous ses serments. Le parti stalinien aura dans chaque syndicat sa fraction qui lui obéira *perinde ac cadaver*. Les fractions staliniennes coloniseront et domestiqueront les masses inexpérimentées que la fusion fera affluer à la C.G.T. unifiée ;

4°) Après la fusion, la vieille C.G.T. restera fidèle à son réformisme d'antan ; il sera facile de l'entraîner dans une nouvelle Union sacrée, voulue par le parti stalinien. Aussi les anciens ennemis conjoindront-ils leurs efforts pour étouffer les minorités révolutionnaires restant fidèles à la lutte des classes ;

5°) Dans l'enseignement, cette conjonction se heurtera à de sérieuses résistances, car il y a au Syndicat national une gauche susceptible d'être gagnée à un syndicalisme de liberté et de révolution. Dans un avenir plus ou moins lointain, l'enseignement deviendra le noyau d'une opposition combattant les déviations réformiste et stalinienne;

6°) Des militants conscients n'attendent que d'eux-mêmes leur salut ; ils ne s'en remettent qu'à eux-mêmes du soin de défendre leur liberté syndicale.

Dans ces conditions, l'*Ecole Emancipée* ne doit pas, ne peut pas disparaître. Nul ne sait ce que l'avenir nous réserve. Pour n'être pas réduits au silence, restons vigilants et armés.

Dès août 1934, telle est donc la position de la majorité fédérale. Elle n'est pas d'abord bien comprise. De sincères amis de la Fédération lui reprochent son sectarisme et son incompréhension des problèmes de l'heure. Elle laisse dire, comptant sur les événements pour la justifier.

De fait, toutes les prévisions des révolutionnaires de l'enseignement se réalisent. Les staliniens français brûlent les étapes ; ils montent le Front populaire et tendent la main aux bons Français ; pour les besoins de leur cause, ils réduisent le capitalisme français à deux cents familles alors que les conservateurs sociaux se comptent par millions. Dans le même temps, ils sont plus soumis que jamais à la camarilla bureaucratique qui fait passer la Russie de Thermidor à Brumaire.

II. — Les erreurs — réparables — de notre majorité

Les dirigeants du S.N. unifié se plaignent amèrement de l'opposition qui leur mène la vie dure. Leur mauvaise humeur se comprend mal. Ils étaient prévenus ; il ne dépendait que d'eux (d'août 1934 à juillet 1937) d'imprimer une autre direction à leur centrale.

On ne le répétera jamais trop : le meilleur et le plus sage moyen d'apaiser une opposition sérieuse est de lui laisser le champ libre ; de s'ouvrir à son influence; d'aller au-devant de ses désirs : de les faire siens ; de réaliser une partie de son programme.

Très raisonnablement, les révolutionnaires de l'enseignement demandaient que l'*Ecole Libératrice* (organe officiel du syndicat unifié) possédât une tribune libre, largement ouverte à tous les courants de pensée qui se produisent fatalement dans une association de presque 100.000 membres.

Il eût été équitable et habile de créer cette tribune libre, car la majorité ne pouvait rien trouver de mieux pour rendre inutile l'*Ecole Emancipée*. La minorité restait défiante. Elle prétendait que l'Unité n'avait eu pour but que de l'étrangler. La création d'une tribune libre était de nature à la rassurer. Cette possibilité n'a pas été saisie.

Depuis la guerre, grande faiseuse de conformisme, les majorités se résignent mal à être discutées. Elles sont péremptoires, monolithiques, totalitaires. Au S.N. unifié, que répond-on à ceux qui demandent que soit créée une tribune libre à l'*Ecole Libératrice ?* On prétend que l'Unité risque d'être mise en péril par la création d'une tribune libre faisant apparaître de trop grandes divergences de vue entre collègues. Tout récemment, le camarade Vivès va même jusqu'à écrire que « des années et des années d'efforts soutenus et de patience seraient nécessaires pour arriver à la fusion réelle ».

Voilà un argument très troublant, car on pourra toujours prétendre que l'Unité demeure fragile.

Il est vrai que, pour ne pas créer de tribune libre, on a déclaré que la majorité du Syndicat national était très libérale et qu'à défaut du mot on nous donnerait la chose. A l'usage, on s'est aperçu que le mot et la chose étaient inséparables. En 1936 et 1937, sous des prétextes difficilement acceptables, plusieurs articles d'opposants ont été refusés. Ainsi on a justifié, légitimé, l'existence de l'*Ecole Emancipée.*

L'*Ecole Libératrice* possède une rubrique utile et nécessaire. Elle a pour titre la « Vie des sections » et donne, comme telle, une idée assez juste de l'activité particulière de nos groupements départementaux. Bien entendu, il est des sections actives qui se remuent, parlent haut et font du tapage tandis que d'autres somnolent. Les sections les moins actives n'ayant pas d'histoire, il est clair que les ordres du jour de l'opposition sont proportionnellement plus nombreux que ceux de la majorité. Ils atteignent, ils ébranlent les indécis. Il n'y a rien là que de très normal. Pourtant, brusquement, sans consultation préalable de la base, les dirigeants du S.N. décident de diminuer la place faite à la vie des sections. Cette mesure n'atteint que les opposants. Elle limite leur droit d'expression. Elle dénote un état d'esprit inquiétant car, ainsi, le syndicat est considéré comme un enfant faible et sensible qu'il faut soustraire aux émotions d'une vie trop intense. Les dirigeants se regardent comme des médecins appréciant, à coup sûr, quelle dose de vérité et de critique peut absorber sans péril le pauvre malade.

Plus d'optimisme est nécessaire. Le syndicalisme est majeur. Une vie en vase clos ne lui convient pas. Il est dans la nature des groupements professionnels d'être vifs, turbulents, passionnés. C'est en laissant s'épanouir vivacité, turbulence et passion que se produit le retour au calme.

Le vice caché de nos associations c'est le gouvernementalisme, l'esprit d'autorité. En principe, — honneur aux principes ! — on se pique de libéralisme. En fait, on s'alarme de toute dissidence idéologique ; on exige l'approbation sans réserves.

C'est ce manque de confiance envers la liberté qui pousse nos dirigeants à s'opposer à la représentation proportionnelle. Pourtant le bureau du S.N. est composé de militants expérimentés, ayant tous de la bouteille. Leur opposition à la R.P. est d'autant plus inconcevable qu'elle est l'unique moyen de faire circuler au sein de notre Centrale de puissants courants de pensée. Elle seule peut donner une image réelle des forces en présence. Grâce à la R.P., les capacités de la base ne sont ni sous-évaluées, ni surestimées.

Les arguments invoqués contre la R.P. par le bureau du S.N. ne valent rien. En principe, — honneur aux principes ! — on révère la R. P. « Malheureusement, nous dit-on, l'heure de la réaliser n'est point encore venue. L'Unité n'est pour l'instant qu'une plante de serre chaude qu'il faut entourer d'une atmosphère toujours à la même température. Si la R.P. est votée, des tendances naîtront qui s'affronteront avec violence. Notre S.N. comprend des collègues timorés ; ils se détourneront de lui afin de ne pas participer à des discussions trop vives. » Et on nous sort aussitôt l'exemple de la Fédération avec ses modestes effectifs. Voilà, nous assure-t-on, le résultat de la lutte des tendances.

L'opposition, répondons-nous, est une loi de la vie, un signe de bonne santé. Aussi, avant la fusion, la petite Fédération unitaire de l'enseignement donnait-elle plus de fil à retordre au gouvernement que le S.N. avec son existence au ralenti. Quant à la baisse des effectifs, elle fut provoquée par la seule M.O.R. voulant à tout prix nous dicter sa loi et régner sans conteste, — même sur des ruines.

Aussitôt on nous glisse à l'oreille : « Il existe un danger stalinien sur lequel vous insistez avec raison et dont nous ne parlons pas pour ne point effrayer nos timides adhérents. Si vous ne renoncez pas à la R.P., la M.O.R. renaîtra officiellement. Elle fera le vide autour d'elle. La masse partira ; elle retournera à son atonie initiale. Or, vous ne pouvez vouloir cela. Le mieux, voyez-vous, est de nous arranger à l'amiable. On peut vous donner des places au bureau. Ce sera la R.P. approximative. »

Merci pour la langouste ! Croire que le syndi-

calisme se ramène pour l'opposition à obtenir quelques places dans un bureau est d'une naïveté insondable. Le syndicalisme a besoin de vérité. Il doit reconnaître, aussi exactement que possible, ses forces, ses faiblesses et les périls qui le menacent.

Le danger stalinien ne cesse pas parce qu'on se tait sur son compte et qu'on tient momentanément les leviers de commande. Les moscoutaires savent bien ce qu'ils font. Ils mettent la main sur les fédérations purement ouvrières et, quand le S.N. sera isolé, il devra se soumettre ou se démettre. On verra ce que pèsera Delmas dans les congrès de la C.G.T. quand le staliniens la dirigeront.

Consultez l'*Ecole Emancipée*. Ce que notre opposition pardonne sans doute le moins à la majorité c'est son silence sur la colonisation de la C.G.T. par les moscoutaires. Un danger dénoncé est à moitié conjuré. Si, dès les premières intrigues staliniennes, on avait parlé net et brandi la menace de la scission, les pseudo-communistes auraient capitulé sur toute la ligne.

En vérité, on ne saurait trop louer les oppositionnels de l'*Ecole Emancipée* pour leur courage, quand ils déclarent que *jamais* ils ne s'inclineront devant le stalinisme qui est la négation même des libertés syndicales. Aucune discipline ne peut valoir contre l'indépendance du syndicalisme. Ce dernier cesserait d'exister s'il niait les principes sur lesquels il se fonde.

Conclusions syndicalistes et... conciliantes

Cherchons toujours à comprendre puis expliquons patiemment, comme disait Lénine. Le syndicat n'est pas une île coupée de toutes communications avec les terres avoisinantes. Les syndiqués appartiennent à la société civile de leur temps. Ils en subissent l'influence, l'atmosphère, le climat, les pentes. Or, cette influence, cette atmosphère, ce climat, ces pentes, ne s'exercent pas dans le sens de la liberté car, en dépit de son étiquette républicaine, la France n'est point une véritable démocratie où l'opinion est reine.

Ecrivons syndicat où M. Maurice Candel écrit gouvernement et disons délégué responsable quand il dit homme d'Etat. Nous aurons ainsi une juste idée de ce que doit être une vie syndicale normale :

« Le syndicat poursuit sa marche inégale et hésitante sous les poussées contraires qui l'ébranlent. Il n'a pas comme les autres groupements le geste autoritaire et décisif...; il n'a pas de ressorts cachés que le vulgaire ignore ; il ne peut invoquer des fins mystérieuses. Tout son appareil consiste en une table à tapis vert autour de laquelle quelques hommes (le Bureau) délibèrent. Ces hommes ne sont pas indispensables : d'autres sont là, derrière eux, tout prêts à les remplacer ; ils ne sont pas invulnérables : ils travaillent dans la clameur des critiques ; ils ne sont pas infaillibles : *leur suprême habileté consiste à dérober à l'opposition ses idées, et ils considèrent comme un coup de maître d'appliquer le programme de leurs adversaires.* »

« ...Le syndicat est constamment agité d'une inquiétude de réforme, de l'âpre souci de l'avenir. Son Bureau ne le modère ni ne le presse ; il suit sa marche du mieux qu'il peut et obéit à ses impulsions. Car les résolutions décisives et les mouvements directeurs viennent de l'opinion, c'est-à-dire du fonds de préjugés, de croyances, d'ambitions et d'intérêts qui agitent la masse. Le délégué responsable est le préposé des passions (à la fois persistantes et changeantes) de la foule... Toute son habileté consiste à tenir le milieu, en cherchant sa sauvegarde dans les compromis, les concessions, les demi-mesures, tout ce qui ménage, tempère, concilie, atermoie et laisse, en définitive, un coin d'horizon ouvert à chaque prétention. »

L'Unité syndicale, osons l'écrire, ne peut se maintenir que si l'on admet l'anarchie foncière et la turbulence des éléments qui constituent le groupement professionnel. Le salut public, la raison l'Etat, l'ordre social, tels sont les arguments « vagues, ténébreux et décisifs » avec lesquels on impose silence au citoyen d'une démocratie autoritaire où, comme dit Tardieu, l'Exécutif est « libre et fort ». Un syndicaliste les rejette définitivement. Il n'y a jamais pour lui de circonstances exceptionnelles légitimant le sacrifice de sa liberté. Il n'y a pas pour lui d'hommes providentiels. Il s'accommode de la divergence des idées, de leur manque d'harmonie, voire même de leur incohérence apparente. Il comprend que l'action sociale est chaotique, incomplète, traversée de rebroussements et de contradictions. Aussi le syndiqué qui ne se réjouit pas de l'existence d'une opposition tenace et vigoureuse n'est-il pas un syndicaliste.

A notre Syndicat national règne encore le vieil esprit des Amicales, ces braves groupements de tout repos où l'adhérent de la base ne se souciait pas de sa souveraineté. C'était bien commode, mais il faut désormais accepter résolument que les choses n'en aillent plus ainsi.

C'est la faiblesse du citoyen qui crée des pouvoirs forts, ennemis de toute liberté. Le propre d'un dirigeant est toujours de trouver que l'homme du commun est indiscipliné, ingouvernable.

L'élu exige du conformisme, de l'approbation et de la confiance. Sans limites. D'où la nécessité pour le militant du rang de rester armé, vigilant et indocile.

Les débats du Congrès de Paris seront sans doute très animés, voire même un peu agités. Il ne manquera pas alors de journalistes bourgeois pour déclarer que les membres de l'enseignement public donnent au pays un scandaleux spectacle.

Ne nous laissons pas troubler pour si peu. Le vrai problème est ailleurs. La majorité doit comprendre que son devoir consiste à apaiser l'opposition en lui donnant des gages de libéralisme vrai et en adoptant la plupart de ses solutions. Ainsi l'Unité sortira plus forte de nos assises; et, surtout, majoritaires et minoritaires partisans de l'indépendance syndicale pourront lutter ensemble contre la colonisation de la C.G.T. par les staliniens.

Ce qui se passe en Espagne et en Russie ne nous suffit-il pas comme leçon ? A.-V. JACQUET.

LE COMITE POUR L'ENQUETE SUR LES PROCES DE MOSCOU ET POUR LA DEFENSE DE LA LIBERTE D'OPINION DANS LA REVOLUTION

ayant à soutenir pendant quelque temps un camarade étranger, qui a passé par les plus rudes épreuves, fait appel à l'esprit de solidarité des militants ouvriers.

Adresser les souscriptions à Maurice Wullens, 229, rue de Tolbiac, Paris XIIIe, ou compte courant postal n° 380.70, Paris, pour solidarité.

Andrée Limbour, Victor Serge, Maurice Wullens.

Les 40 heures dans les T.C.R.P.

Qui ne se rappelle les déclarations retentissantes de fidélité au syndicalisme lutte de classe, à la démocratie syndicale et à l'indépendance du syndicalisme, faites par les unitaires avant la réalisation de l'unité syndicale, ainsi que les votes unanimes et enthousiastes apportés par eux aux résolutions se référant à ces questions au congrès de la C.G.T., à Toulouse ?

A peine les assemblées de fusion étaient-elles décidées que déjà les manœuvres se multipliaient dans les syndicats pour la conquête des postes responsables par les éléments communistes, manœuvres favorisées, il faut bien le dire, par la trop grande confiance, ou le manque de fermeté, des militants ex-confédérés, qui dans les commissions d'unité ne prirent pas toutes les mesures indispensables, pour que l'unité morale devienne le complément de l'unité organique.

Ce fut le cas dans les T.C R.P. Un an après la réalisation de l'unité syndicale il ne restait plus dans les postes syndicaux responsables que les traditionnels otages; délégués membres des sections syndicales, du conseil d'administration, et du bureau syndical appartiennent tous à la plus pure des orthodoxies du bolchévisme.

Ce n'est pas un crime, dira-t-on, que d'appartenir à une fraction politique et de diriger simultanément un syndicat, à la condition que les militants appelés à ces postes sachent placer la défense des intérêts de leurs corporants avant la politique de leur parti et s'inspirer dans toute leur action des principes qui sont à la base du syndicalisme.

Nous savions, par une longue expérience, que cette préoccupation n'était pas celle des membres du parti communiste, qui n'a pas renoncé à son rôle dirigeant du mouvement syndical.

L'application des 40 heures dans les T.C.R.P. en est la confirmation éclatante, en même temps que la condamnation formelle, puisqu'elle s'avère contraire aux intérêts de tous les travailleurs.

La démocratie syndicale bafouée

De tous les travailleurs des services publics, ou de l'Etat, il n'est pas présomptueux d'affirmer que c'est au personnel du roulant des T.C.R.P. que la modernisation des moyens de production a le plus aggravé ses conditions de travail. La substitution des autobus aux tramways a non seulement augmenté la vitesse, c'est-à-dire le travail, de 40 à 50%, mais par les vicissitudes de la circulation dans Paris a rendu l'emploi extrêmement pénible; de plus cette transformation vaut au personnel de connaître les effets nocifs d'une trépidation qui à la longue aura raison des santés les plus robustes.

On devine, dans ces conditions, avec quelle joie receveurs et machinistes accueillirent le vote de la loi portant la semaine de travail de 48 à 40 heures, et des deux formules en présence, les 5 × 8 ou les 6 jours à 6 h. 40, l'unanimité des agents du roulant inclinait pour la dernière formule plus compatible à atténuer ses difficultés corporatives et aussi plus en corrélation avec les buts qui ont milité en faveur de la loi.

L'opinion du personnel sur l'application de la loi aux catégories du roulant était également celle des secrétaires du syndicat et des membres du Conseil d'administration qui collectivement écrivaient dans le journal corporatif de juillet 1936 :

« *Nous pensons que cette loi devra être ap-*
« *pliquée sans dérogation. La journée de tra-*
« *vail ne devra pas dépasser la moyenne de*
« 6 *h.* 40 *surtout pour le roulant.* »

C'est clair, net et précis. Au lendemain du vote de la loi, personnel et direction syndicale sont en communion d'idée sur les futures modalités d'application.

Les premiers jours du mois de février 1937, le personnel du roulant était convié à assister à des réunions par dépôt pour y discuter de la mise en pratique incessante de la loi, un secrétaire du syndicat assistait à ces réunions. Au grand étonnement du personnel, celui-ci parla des grandes difficultés de la S.T.C.R.P., des embarras de la trésorerie du département, de la nécessité d'être objectifs et de répudier la démagogie et la surenchère pour devenir des réalistes. Quant au sujet qui avait motivé ces réunions c'est à peine s'il en fut question. A quel mauvais coup ce langage pouvait bien préparer le personnel ? *L'Humanité* du 4 février devait nous l'apprendre. Sous la signature du bureau syndical, le journal communiste publiait un communiqué informant les travailleurs de la S.T.C.R.P., qu'en date du 2 février un accord avait été signé entre la S.T.C.R.P. et le bureau syndical, déterminant comme suit l'application des 40 heures pour le roulant :

1°) du 1er avril au 30 septembre inclus (moyenne 7 h. 20) ;

2°) du 1er octobre au 31 décembre inclus (moyenne 6 h. 7).

On imagine la réaction du personnel qui, venant d'être consulté sur un problème vital, apprend le lendemain que ses délibérations étaient forcloses par un accord signé la veille par le bureau du syndicat sans mandat du personnel intéressé.

Qu'à cela ne tienne, la direction du syndicat met tout en œuvre pour faire rentrer dans la pratique les causes de cet accord.

Mesurant toutes les funestes conséquences qui allaient en résulter pour le syndicat et le personnel, nous fîmes avec quelques camarades des propositions concrètes, pour l'application des 40 heures, sur la base des 6 h. 40 sans dérogation, en nous inspirant de la position du bureau et du C.A. en 1936. En outre nous demandions à ce que le personnel du roulant soit consulté par referendum.

Ces propositions remises aux secrétaires du syndicat et adressées aux secrétaires des sections syndicales, qui se réunissaient le soir même, furent qualifiées de démagogiques et jugées inacceptables par les secrétaires du syndicat, qui s'opposèrent formellement à les mettre en discussion.

En présence de tant de mépris pour la démocratie syndicale, nous fîmes éditer ces propositions en tracts qui, distribués au personnel, reçurent son approbation unanime, y compris celle de nombreux communistes de la base.

Aussitôt informés, les secrétaires du syndi-

cat réunirent d'urgence la fraction qui décida de s'opposer, par tous les moyens — on sait ce que cela veut dire — à la diffusion du tract, et ensuite d'exclure les signataires, ou ceux qui d'aventure en défendraient le contenu.

Le personnel passe à l'action

Dès lors, il ne se passa plus de semaine sans que les délégués et les secrétaires de sections fussent réunis. (Fait significatif depuis que dure le malaise jamais le personnel n'a été appelé à émettre son opinion, soit au cours d'un meeting ou une assemblée générale : c'est que son jugement serait sévère pour ceux qui entendent le dominer!).

Tandis que les délégués et les secrétaires de section — tous, ou à peu près, membres du parti, il faut le rappeler — congratulaient les secrétaires du syndicat, les syndiqués eux passaient à l'action... mais cette fois contre leur bureau syndical, en ne payant pas les cotisations jusqu'à ce que le referendum soit organisé.

Leur action fut couronnée de succès. Réunis subrepticement le 7 mai, les délégués et les secrétaires de sections syndicales durent faire leur *mea culpa* et ratifier les raisons majeures qui militaient en faveur du referendum.

Le tout était d'éviter que le bureau syndical, qui venait de subir un lourd échec, ne soit à nouveau mis en minorité par cette consultation du personnel, ce qui aurait rendu sa position insoutenable.

C'est alors qu'Henri Reynaud, qui dirigea toutes les opérations de sauvetage, se rappela qu'il existe une thérapeutique, l'homéopathie en vertu de laquelle le mal est guéri par le mal. Au projet inique du bureau syndical, on en opposa un plus inique encore destiné à décourager ses plus chauds partisans; il ne comportait pas moins de 8 h. 37 de moyenne, donc des services de 9 h. 30 et 10 heures. Idée ingénieuse puisque beaucoup de camarades votèrent le projet du bureau par crainte que l'autre ne triomphe.

Obligé de se prononcer sur l'un de ces deux projets, tout autre étant irrecevable de même que tous ceux qui se situeraient dans l'esprit de la loi, le projet du bureau, voulu et élaboré par lui, était adopté par 9.300 voix contre 1.416 sur 18.000 agents du roulant — seuls les syndiqués à jour de leur cotisation ayant droit au vote.

Le syndicat des T.C.R.P. aura le premier violé la loi !

Il nous reste maintenant à faire connaître le projet; le voici après approbation du 2e congrès des sections syndicales qui s'est tenu au début de juin 1937 :

« La durée moyenne de la semaine de tra-
« vail fixée à 40 heures pour l'ensemble de
« l'année est calculée sur la totalité des rou-
« lements figurant aux tableaux de marche
« d'une même ligne. »

On remarquera tout d'abord, que la semaine de 40 heures disparaît dans ce texte pour faire place « aux 40 heures sur l'ensemble de l'année », ce qui permet à la S.T.C.R.P. de faire faire à son personnel le temps de travail que bon lui semble et quand elle veut, à la condition qu'elle reste dans la limite des heures auxquelles elle a droit annuellement.

Premier avantage qui lui permet de franchir la période des congés sans embaucher d'agents. Deuxième avantage qui lui permet d'exploiter les lignes les plus difficiles avec un minimum de personnel et sans perte de temps aucune, les heures qui ne seront pas ou ne pourront pas être faites à une période seront reportées sur l'autre.

Que voilà un excellent texte de loi pour M. Elbel, député radical des Vosges, qui dans le *Petit Parisien* a soutenu, appuyé par tout le gros patronat, l'application des 2.000 heures par an et, circonstance atténuante, M. Elbel plaidait la cause des industries saisonnières, ce qui n'est pas le cas dans les T.C.R.P. !

L'appui inespéré et déconcertant que vient apporter le syndicat des T.C.R.P. aux ennemis des lois ouvrières, n'est pas le seul aspect déprimant du problème, il porte un coup mortel au principe de la réduction du temps de travail comme remède à la crise, il prive de travail un nombre appréciable de chômeurs. Où une application judicieuse de la loi eût nécessité l'embauche de 5.000 agents, si l'on admet que les amplitudes pouvaient être ramenées à 11 h. 30, la position du syndicat ne pourra en faire incorporer que 2.000 au grand maximum.

Prisonniers du Conseil général

Pourquoi, direz-vous, cette obstination à imposer au personnel ce qu'il réprouve? Pourquoi cette volonté sadique à violer la loi donnant ainsi au patronat de l'industrie privée une arme dangereuse ? Pourquoi priver les chômeurs d'un emploi sûr? Tout simplement pour raison d'économie envers les finances départementales. Car s'il est exact que la S.T.C.R.P. peut retirer un bénéfice moral d'une économie de personnel pour l'application des 40 heures, ce n'est pas la S.T.C.R.P. qui paie le personnel, mais le département, donc le bénéfice pécuniaire va dans les caisses du département; c'est donc lui qui a intérêt à ce que la loi soit appliquée dans les conditions les plus favorables pour les finances départementales.

D'ailleurs voici une déclaration officielle du directeur général de la S.T.C.R.P. que les secrétaires du syndicat ont contresignée dans un article paru dans le journal corporatif de mars 1937 :

« *En ce qui concerne les modalités conte-*
« *nues dans le décret d'application des 40 heu-*
« *res, la société est d'accord pour les appliquer*
« *automatiquement à son personnel.* »

Cette adhésion de la S.T.C.R.P. aux principes de la loi, faite aux secrétaires du syndicat le 15 février, coupe court aux insinuations de ces derniers tendant à attribuer à la S.T.C.R.P. le retard apporté dans l'application de la loi ainsi que les dérogations.

Au surplus, rappelons-le, la société n'a que de vagues raisons de se montrer hostile à la loi (ne l'a-t-elle pas appliquée selon la volonté exprimée par les contrôleurs, les ouvriers des dépôts, A.G.L. et catégorie A ?), le supplément de personnel lui étant procuré gratuitement par le Conseil général.

La lecture du journal corporatif, et plus encore la nouvelle charte de travail élaborée par les secrétaires du syndicat, sont édifiantes. A chaque ligne on y trouve le souci prédominant de ne pas grever les finances départementales.

Toutes les réformes sont possibles et peuvent être proposées, lit-on dans la charte de travail,

« à condition que cela ne nécessite par un supplément de personnel ».

Il faudra beaucoup d'ingratitude au renégat Fiancette et à l'inénarrable Marrane pour ne pas reconnaître qu'ils ont en la personne des secrétaires du syndicat des T.C.R.P. de précieux collaborateurs.

Tandis que le petit personnel est invité à économiser...

Puisque nous voici conduits, malgré nous, par déduction logique, dans la galère des économies et le labyrinthe du déficit, examinons si le souci de gérer sainement les finances départementales inspire tous les actes des édiles du Front populaire.

En novembre 1936 venait devant le Conseil général le renouvellement de la convention d'affermage à la S.T.C.R.P. Pour des raisons de doctrine et d'économies — mais très sérieuses celles-là! — les gauches, au Conseil général, se sont de tout temps montrés adversaires de l'affermage de ce grand service public. Etant devenus majorité pas de doute possible M. Mariage allait être, non pas exproprié, mais invité à aller opérer ailleurs.

Pauvres naïfs que ceux — très nombreux — qui ont cru cela! M. Mariage n'a même pas eu à mettre en action ses puissants moyens, ses ennemis ayant changé de camp.

J'entends déjà mes amis communistes me dire : et le dossier Semard, écrasant pour la S.T. C.R.P. et son régisseur ? C'est vrai, mais cette action toute verbale ne saurait faire oublier l'abstention de Marrane qui, à la Commission des Transports, se dérobait au moment du vote décisif, ce qui permit à la S.T.C.R.P. de l'emporter par 10 voix contre 10, le Conseil général suivant, par tradition et par respect, ses commissions, comme au Sénat ou à la Chambre des députés.

Le reniement étant consommé, et le pillage des finances départementales laissé aux bons soins de la S.T.C.R.P., il était naturel que le personnel, seul élément compressible en régime capitaliste, soit contraint à réaliser des économies.

Est-ce que le syndicat du personnel, qui avait reçu mandat de son congrès des sections syndicales de juin 1936 d'intervenir auprès de *tous* les conseillers généraux *« pour remettre entre les mains de la collectivité ce grand service public »* (résolution parue dans le journal corporatif de juillet 1936), est-ce qu'il a agi dans se sens ?

Rien, absolument rien, n'a été fait par lui pour rappeler les conseillers généraux de « gauche » à leur devoir. Aucun article, aucun ordre du jour, aucun commentaire, pas même la publication des débats, n'ont paru dans le journal corporatif sur cette question si essentielle pour les finances départementales.

C'est la première fois qu'une telle indifférence est observée en pareil cas!

Si le Conseil général avait été réactionnaire

La question mérite d'être débattue. Quelle aurait été l'attitude du syndicat si le Conseil général avait été en majorité réactionnaire? Sur le problème du renouvellement de la convention d'affermage, les « gauches » auraient impitoyablement dénoncé la ruineuse gestion de la S.T.C.R.P. et exigé que ce grand service public soit régi par la collectivité. Le syndicat aurait fustigé et livré à la vindicte publique les « traîtres et les félons » qui se seraient prononcés contre; il aurait exploité ce désintéressement des deniers publics par la réaction et exigé pour le personnel du roulant les 6 h. 40 sans dérogations, ainsi que la diminution des amplitudes.

Ce qui est irréalisable, démagogique et inacceptable sous le règne du Front populaire se serait métamorphosé en insuffisances, ou en réformes congrues, si le Conseil général était resté réactionnaire. En tout état de cause, le syndicat n'aurait pas toléré que la loi soit violée, car de tous les services publics, les travailleurs des T.C.R.P. sont les seuls à avoir fait subir des entorses à la loi, parce qu'ils sont les seuls à émarger aux finances départementales. O basse politique que voilà bien de tes coups !

Le langage des chiffres

Tendance à réduire le déficit, nécessité de réaliser des économies au seul détriment du petit personnel et des chômeurs ont prévalu chez nos bonzes politico-syndicaux pour saboter l'application des 40 heures. Consultons les chiffres officiels qui attestent, d'ores et déjà, de l'inanité et de l'absurdité d'une telle position.

En 1931 la S.T.C.R.P. avait à ses effectifs 30.177 agents, en 1935 elle avait réduit ce nombre à 25.174, soit une diminution de 5.000 agents. Le déficit qui avait été de 1.282.576.254 fr. 52 de 1921 à 1932, soit plus de 100 millions par an, passait à 560.617.009 fr. 42 pour les années 1933, 1934 et 1935, ce qui frise les 200 milions de déficit par an et l'on annonce déjà que celui de 1936 sera de beaucoup supérieur !

De ces quelques chiffres il ressort que plus le personnel diminue plus le déficit augmente. Quand on saura que la S.T.C.R.P. touche un pourcentage sur le déficit, on aura dénoué l'énigme de cette invraisemblance.

Et maintenant voyons un peu ces messieurs les actionnaires et administrateurs de la S.T.C. R.P. pour qui le Conseil général et le syndicat se sont montrés si indulgents.

En 1935 la S.T.C.R.P. a payé un intérêt net de 6%, soit 30 francs par action, plus un dividende de 3%, soit 15 francs, à chacune des 120.000 actions, plus les tantièmes aux 12 administrateurs. Ceux-ci ont perçu une somme de 322.517 francs, soit pour chacun 25.500 francs en plus de leur part d'actionnaires.

Un certain M. Maurice Binder possède à lui seul 17.516 actions et M. Kauffman 16.982; le premier a touché pour l'année 1935, 894.800 francs et le second 764.000 francs rien qu'en intérêts et dividendes !

La S.T.C.R.P. n'est pas déficitaire pour tous ! Le régisseur a perçu du département la coquette somme de 186.904.579 fr. 33 de 1921 à 1935. Plus d'un million par an ! et c'est la rétribution qui intéresse le moins M. Mariage, car comme tout capitaine d'industrie qui se respecte, M. Mariage est actionnaire de toutes les sociétés qui fournissent, matériel, carburant, huiles, pneus, etc..., etc., à la S.T.C.R.P., et aussi de celles qui rachètent le vieux matériel, laissant au département le soin de payer les additions !

L'éternelle victime

Il faut conclure. Comment le pourrions-nous sans rappeler que, tandis que les actionnaires

et les administrateurs de la S.T.C.R.P. vident les caisses du département, le petit personnel, celui qui peine et trime durement, s'est vu de tout temps refuser ses plus légitimes revendications sous prétexte que l'exploitation est déficitaire. L'assimilation commencée en 1932 ne s'est terminée qu'en 1937, la revalorisation des salaires s'est toujours faite avec beaucoup de retard, la cause, disait-on à gauche, incombe aux hommes de droite qui siègent sur les bancs de l'assemblée départementale.

Aujourd'hui que les « gauches » y sont en majorité le personnel ne doit rien solliciter et doit tout consentir pour ne pas nuire à une expérience qui s'avère ruineuse pour les petits et fructueuse pour les tout-puissants.

Nous n'en sommes nullement surpris ni déçus, mais on comprendra notre désillusion et notre colère de voir un syndicat, puissant de ses 19.000 adhérents et de la combattivité qui les anime, se mettre au service des Topazes et des politiciens de l'Hôtel de Ville pour servir les seuls intérêts de la bourgeoisie la plus rapace et la plus cupide.

G. FABRE.

Le Congrès de la Fédération de l'Eclairage

Le Congrès de la Fédération de l'Eclairage et des Forces Motrices s'est tenu à Lyon, du 22 au 26 juin. Dans l'Eclairage comme dans les autres industries, le recrutement syndical a été important. Avant les événements de juin, la fédération groupait 130 syndicats, avec un effectif de 30.000 adhérents; actuellement, 487 syndicats y adhèrent avec un effectif de 80.000 camarades. Le maximum de développement est atteint, car dans les industries du gaz et de l'électricité, bien que la production augmente, le développement technique est tel que le nombre de salariés **diminue tous** les ans.

Ce fut un beau congrès, 345 délégués y assistaient. Les jeunes syndiqués y étaient nombreux. Les militants qui ont de la bouteille constataient avec plaisir chez les jeunes un certain allant; des camarades n'hésitaient pas à aborder la tribune pour exposer les difficultés devant lesquelles ils se trouvent. Bien que les secrétaires fédéraux aient fait de leur mieux, la tâche à accomplir était si lourde qu'ils ne pouvaient être partout à la fois, et des syndicats constitués à la hâte et livrés à eux-mêmes ont commis, en juin 1936, quelques bévues. C'était inévitable. Ces inconvénients ont disparu.

De nombreux camarades se plaignirent des commissions d'arbitrage qui ne sont pas très diligentes et qui, bien souvent, ne donnent pas satisfaction aux salariés.

C'est la semaine de quarante heures qui retint particulièrement l'attention des congressistes. Les camarades ne sont pas satisfaits que le décret d'administration publique contienne certaines dérogations à la loi des quarante heures.

La semaine légale pour les services continus en dehors de la Seine est de 42 heures, aussi de nombreux congressistes s'élèvent contre cette disposition du décret.

C'est évidemment une anomalie de la loi. Dans les négociations engagées avec les ministres intéressés, le Bureau fédéral combattit énergiquement cette disposition, mais en vain, car la semaine de quarante-deux heures pour les travailleurs des services continus avait été préalablement acceptée par d'importantes fédérations : Métallurgie, Produits Chimiques, etc. Le précédent étant créé, il était donc très difficile de faire admettre la semaine de quarante heures dans l'Eclairage. Toutefois, cette disposition n'est pas appliquée pour les grosses exploitations du département de la Seine. C'est donc une brèche ouverte. Il s'agit maintenant d'œuvrer pour l'élargir.

A part quelques critiques non fondées, la plupart des orateurs approuvèrent l'action du Bureau fédéral. Le rapport moral fut voté à une énorme majorité.

En ce qui concerne les questions sociales et la politique de la C. G. T., elles ne furent pas abordées par les délégués; ce sont les secrétaires fédéraux qui les traitèrent. Aucun point de divergence ne se fit jour.

Il était à craindre que le texte du statut voté à Toulouse sur les incompatibilités soit remis en discussion; il n'en fut rien.

La question la plus importante était celle concernant l'élection du Comité fédéral. La classique manœuvre communiste pour obtenir la majorité se produisit.

Cavagnera, secrétaire du Syndicat des Producteurs d'Energie Electrique de Paris, était chargé de l'opération. Il fit circuler une liste sur laquelle ne figurait pas Barthes, secrétaire fédéral sortant, ex-confédéré, ni aucun des candidats du Syndicat du Gaz de Banlieue de Paris. Un camarade écœuré me remit cette liste.

La manœuvre échoua, Barthes fut élu en tête de liste. Contrairement à la prévision des communistes, la C. E., qui est formée de douze camarades de syndicats parisiens, est composée de six ex-confédérés et six ex-unitaires, alors qu'ils espéraient avoir huit élus.

En outre, la majorité du Comité fédéral, comprenant 18 camarades de province et 12 de Paris, est pour l'indépendance du syndicalisme envers tous les partis politiques.

Le camarade Biot, malade, était démissionnaire, Paul Marcel fut élu secrétaire, après engagement de démissionner de conseiller municipal de Paris. Le Secrétariat fédéral est composé de deux ex-confédérés et deux ex-unitaires. Il est regrettable d'avoir encore à employer ces mots, mais on ne peut agir différemment.

Barthes n'ayant pas accepté de poser sa candidature au poste de secrétaire général, Paul Marcel fut élu.

Le Congrès de l'Eclairage, comme tous les congrès qui ont eu lieu depuis Toulouse, n'a pas échappé à la manœuvre communiste. Les militants syndicalistes qui sont pour l'indépendance du syndicalisme envers tous les partis politiques doivent être vigilants.

G. DELSOL.

Après le congrès des métaux parisiens

« Des gerbes de fleurs ont été offertes... »

Je viens de lire — dans *l'Humanité* — du 7 juillet l'article suivant : « Hier, le Parti avait convoqué les militants communistes parisiens travaillant dans la métallurgie, à une conférence d'information à la Mutualité ». Après avoir relaté les conditions dans lesquelles la réunion s'est tenue, l'article se termine par la phrase suivante : « Des gerbes de fleurs ont été offertes à Doury... ». La fraction récompensait son chef.

Ce n'est pas sans une certaine amertume que je cite ces faits, car j'avais cru, très naïvement du reste, que Doury, secrétaire général du syndicat parisien des métaux, n'était pas l'homme du parti communiste, mais un militant capable de vouloir autre chose que ça. Hélas! un tel compte rendu enlève tout espoir à cet égard. Déjà le Congrès de Huyghens qui vient de se terminer par une défaite écrasante de l'esprit syndical ne nous laissait plus grand'chose à espérer.

La manifestation strictement communiste de la Mutualité nous permet de dire que ces gerbes de fleurs ne doivent pas, ne peuvent pas être déposées sur la tombe du syndicalisme et, qu'après tout, un geste de mauvais goût reste seulement un geste de mauvais goût. A mes yeux le syndicalisme est un nouveau Lazare. Il revivra plus fort que jamais!

Le congrès des 3 et 4 juillet, qui se tint à Huyghens, a été un grand congrès, si l'on tient compte uniquement des proportions de la salle et du nombre des délégués. Par contre, si l'on veut aller plus loin dans l'analyse, il faut bien reconnaître qu'à aucun moment (sauf pendant les interventions de Lhenry et de Galopin) il ne fut pas dominé par un amour excessif de la vérité qui, paraît-il, est toujours révolutionnaire. Certes, beaucoup de délégués exprimèrent d'une manière souvent hésitante, confuse et même contradictoire des idées voisines de celles de la minorité, mais toujours ils se laissèrent prendre aux coups de clairon des dirigeants sonnant la charge contre les « bavards », les « énervés » et les « rigolots » (c'est ainsi que ces êtres suprêmes parlent des minoritaires lorsqu'ils sont polis).

Contrairement à ce que l'on vit au dernier congrès de l'Union des syndicats de la R. P., la salle n'était pas décorée de drapeaux tricolores. Le rouge prolétarien était de rigueur partout. Progrès notable, comme l'on voit, ou plutôt crainte. Par contre le système de représentation était organisé de telle sorte que pratiquement il est très difficile à la minorité de s'exprimer à la tribune sur toutes les questions. En effet, seulement le « chef » de délégation y a accès, les autres délégués sont considérés comme suppléants, voués par conséquent au rôle de claque ou de muet du sérail. Comme la minorité risque la plupart du temps aujourd'hui d'être rarement majorité dans une usine, avec cette représentation savamment étudiée, elle est sous la menace du bâillon.

Ce ne fut pas le cas à ce congrès, du moins pas encore, car quelques-uns de nos amis ont eu la majorité dans leurs « boîtes », mais il faut souligner catégoriquement le danger de pratiques aussi antidémocratiques.

Les métallurgistes parisiens ont été à l'avant-garde des batailles de juin 36, aussi leurs effectifs syndicaux ont-ils monté à 250.000 adhérents. Cependant il ne faut pas se leurrer, leur syndicat est toujours le syndicat-cobaye par excellence. Pour cette raison il risque de perdre l'énorme bénéfice de l'instinct de classe de ses hommes du rang, victimes offertes bénévolement aux combinaisons mystérieuses et redoutables du Comintern. Rien ne pourra changer chez eux que dans la mesure où l'on dénoncera courageusement ce que nous détestons le plus : une politique de paix sociale et d'union sacrée menée sous le couvert d'une phraséologie pseudo-gauchiste. C'est aujourd'hui la manière des militants communistes dans les syndicats, parlant sans cesse au nom d'un prétendu « droit divin » de direction qui ne peut appartenir qu'à eux. Et pour cause !

Galopin, délégué de la Précision moderne, usine du 15e, parla d'abord au milieu des murmures d'hostilité. Dame, le travail des fractions avait été bien orchestré, et contre Galopin c'était de bonne guerre. Mais ces murmures se transformèrent bientôt en applaudissements lorsqu'il attaqua, avec des faits, avec des chiffres la question de l'arbitrage obligatoire. La partie était gagnée. La minorité avait l'oreille de la salle, des centaines et des centaines de jeunes délégués, rompant avec la consigne, faisaient une ovation à Galopin descendant de la tribune. Tête des dirigeants! Oh! ce ne fut pas long, on fit donner la garde — Citroën, Renault. Leurs « responsables » se précipitèrent au micro pour clamer que la IVe Internationale, de mise avec les fascistes, distribuait des poignards longs comme ça, ma chère! pour assassiner les contremaîtres; un cours de conduite de Grenoble serait organisé afin de rejeter les classes moyennes hors du Front populaire. Oufre! bouffre!! — quoi, le roman-feuilleton chez la concierge. Le tout accompagné de grands coups de gueule. Contre l'argumentation loyale, sérieuse et courtoise établie par Galopin, s'échafaudait haineusement l'apologie des persécutions contre le P.O.U.M. en Espagne, en souhaitant que bientôt la manière forte fût de même utilisée ici, contre nous. (Et ces choses ont été dites, hurlées!)

Je n'ai jamais vu de pogroms, mais je veux bien croire que, le sang en plus, ça ressemble à la minute odieuse que nous avons vécue à Huyghens le 3 juillet dernier. Des milliers de poings tendus vers nous, des cris honteux, de la haine à flots et, surtout, ces mots criminels scandés à nos oreilles : « A la porte! à la porte! sortez-les! »

Vous pensez peut-être que les secrétaires du syndicat, qui devaient avoir une notion plus saine de l'atmosphère d'un congrès ouvrier, allaient intervenir afin de réprimer une telle tempête d'injures et de menaces. Bien au contraire, ces gardiens officiels de la Charte d'Unité, votée unanimement à Toulouse, très satisfaits, vinrent apporter leur fagot au bûcher. Après tout, les hérétiques ne méritent que cela et en France c'est encore d'un mou, n'est-ce pas?

Frachon apporta le salut de la C.G.T. Il fit un véritable cours d'alpinisme, nous parlant des routes en lacet qui sont plus profitables que les sentiers de chèvre où l'on risque les crevasses et les précipices. Il nous chanta sur le mode bon enfant qui lui est très particulier, à cause de ses allures de moine rondouillard, les vertus charman-

tes de l'arbitrage obligatoire qui, suavement, sans heurts, fait tomber dans le porte-monnaie prolétarien et des 14%, mais aussi des 3,5%. Bien entendu il ne répondit rien à ceux qu'il traita d'énervés, à propos des buts historiques et classiques de l'arbitrage obligatoire, l'émasculation du syndicalisme ouvrier d'abord, sa démoralisation ensuite.

Hénaff, au nom de l'Union des syndicats de la R. P., prononça un discours moins habile où il dit une chose épatante : « Ceux qui nous combattent devraient avouer le fond de leur pensée. Ils sont contre le Front populaire ». Si j'avais pu parler, pôvre de moi, minable délégué suppléant, je lui aurais répondu : « Quel était donc le but précis du Front des Français? » Après tout, cela aurait peut-être fait beaucoup de clarté dans les esprits; alors les protestations émouvantes de Morel et Lhenry contre les 250.000 francs que le Bureau confédéral devait verser à l'Emprunt de Défense nationale auraient pris toute leur signification. A ce sujet il faut insister sur le beau courage de ces deux hommes qui surent affirmer que la tradition du véritable mouvement ouvrier c'étaient Zimmerwald et Kienthal, mais non pas le tandem Léon Jouhaux - Albert Thomas, alias Charles Humbert du slogan sinistre « des canons! des munitions! ». A l'issue du congrès on nomma la nouvelle commission exécutive du syndicat et spectaculairement ses 35 membres. On se serait cru dans un concours de beautés, sur une plage à la mode !

A ce moment-là, Henri Bott, un ancien du complot de 1920, monta à la tribune pour réclamer l'application de l'article 18 des statuts du syndicat, donnant une représentation à la minorité (elle venait d'obtenir 4.500 voix, c'est peu, mais David n'avait qu'une flèche!).

On lui répondit par un beau chahut et l'extravagant Doury répondit que le véritable syndicalisme ne connaissait pas les tendances. Autant dire qu'il oubliait avoir provoqué lui-même, afin d'en terminer, pour le calcul du temps de parole, une triple réunion dans la cour de Huyghens (communistes, socialistes et syndicalistes lutte de classe). En si peu de temps, 24 heures. C'est curieux tout de même comme la victoire obscurcit les notions les plus élémentaires de démocratie.

Nous aurions aimé, mes amis et moi, que les socialistes des célèbres amicales appuient notre protestation contre ce mépris total de la démocratie syndicale. Ils restèrent cois. Combien il est regrettable que Marcel Roy, secrétaire fédéral, collaborateur assidu de « Syndicats » et grand champion de la démocratie totale, ne soit venu à ce congrès qu'en simple spectateur. Autrement il aurait montré, du moins je le suppose, que la démocratie ne se bêle pas (oh! prudents, trop prudents amicalistes), mais qu'elle s'affirme irréductiblement, même dans une atmosphère de pogrom.

Albert LEMIRE.

Le N° 1 du Bulletin des « Amis du cercle syndicaliste lutte de classe » vient de paraître, le réclamer à la *Révolution Prolétarienne,* où existe un dépôt.

A. L.

L'Indochine crie : au secours !

Ce qui vient de se produire en Indochine confirme une fois de plus nos craintes quant à la politique du gouvernement de Front populaire dans les colonies. Aux actes arbitraires viennent s'ajouter d'autres mesures non moins draconiennes qui, certes, ne lui font pas honneur.

Le réveil des masses laborieuses s'est manifesté, comme on le sait, par des grèves dans différentes régions. Les modestes revendications d'augmentation de salaires et de diminution des heures de travail se sont heurtées à une résistance féroce qui s'est traduite, naturellement, par des charges à la baïonnette, par des arrestations, des condamnations. Le journal front-populaire, « Le Travail », a fait une enquête sur les événements et a tâché de les relater objectivement dans ses colonnes. Le gouvernement colonial s'en est fâché. Le journal a été saisi, le directeur et le gérant arrêtés, condamnés. D'autres journaux, non moins front-populaire, qui ont élevé leur timide voix, ont eu le même sort. Décidément M. le gouverneur Brévié, un des collaborateurs du ministre socialiste des Colonies et considéré par celui-ci comme un de ces hommes « aux idées non seulement sociales, mais socialistes », a fait de la bonne besogne durant les premiers mois de sa dictature. Quelles surprises nous réservera encore à l'avenir l'inspiration de ses idées socialistes?

Ce que nous venons de relater s'est passé au Tonkin. En Annam, ça ne va pas mieux non plus. Des paysans avides de s'instruire, de se renseigner sur le grand courant d'idées qui a soulevé la majorité du peuple de France, se sont réunis pour lire la traduction de la brochure « Pour être socialiste », de Léon Blum. La police les a arrêtés, incarcérés. Le journal « Nhanh-Lua », partisan effréné du Front populaire, vient d'être interdit. Vraiment M. Brévié exagère. On est tenté de croire qu'il a été envoyé en Indochine pour détruire l'enthousiasme que le Front populaire a provoqué chez les peuples indochinois. Nous sommes à une époque de contradictions et de bizarreries où tout est possible. Deux hypothèses logiques restent cependant à considérer : ou bien c'est une bévue du ministre des Colonies — sans doute, il est permis de se tromper — alors il est temps qu'il se reprenne, qu'il rappelle M. Brévié et le remplace par un homme plus libéral; ou bien le ministre des Colonies met de la mauvaise volonté à servir le Front populaire qui l'a élevé à cette fonction.

Venons-en maintenant à la Cochinchine. Comme dans tous les autres pays de l'Indochine, les manifestations de paysans sont réprimées à coups de crosses, les grèves brisées, les grévistes poursuivis, arrêtés. Mais en ce moment une question est à l'ordre du jour. Les lecteurs de la « R. P. » savent, que l'organe du front unique des organisations ouvrières en Cochinchine, « La Lutte », a été dernière-

ment l'objet d'une menace d'interdiction, pour avoir défendu avec fermeté les masses laborieuses contre les crimes de l'impérialisme. L'opinion publique en a été tellement émue que le gouvernement a cru bon de ne pas sévir encore. Cependant, il s'y est pris d'une autre façon. Il a fait arrêter trois militants les plus « dangereux » du groupe de « La Lutte » : La-Thu-Thâu, Nguyên-Van-Tao, Nguyên-An-Ninh, qui sont certainement condamnés au moment où j'écris ces lignes.

Mais ces arrestations, qui contrecarrent certes quelque peu l'activité de nos vaillants camarades, n'auraient point affaibli leur position si un autre incident, sinon étonnant du moins inattendu, ne venait pas provoquer la scission du groupe de « La Lutte ».

Cette fois ce n'est plus le gouvernement colonial qui est en cause, l'incident vient de la part des camarades staliniens indochinois. Ayant senti des tiraillements, le groupe de « La Lutte » a voulu unir plus étroitement ses forces. Pour cela, il a fait voter à tous ses membres une résolution dont nous reproduisons ici le texte :

Attendu que, depuis un an, le Front populaire a en mains les destinées de l'empire français, aucune réforme substantielle n'a été réalisée en Indochine;

Attendu que, au surplus, c'est sous le signe du Front populaire que les militants et les journalistes ouvriers indochinois sont le plus en butte à la répression;

Attendu que cette situation a permis aux camarades trotskystes de mener campagne dans le front unique même (« La Lutte ») contre le Front populaire;

Attendu que, pourtant, si sur le plan international les deux tendances qui constituent le front de La Lutte *ne sont pas d'accord, elles sont unanimes sur le plan indochinois à ne réclamer rien de plus que l'amnistie intégrale pour les prisonniers politiques, les libertés politiques (presse, réunion, association, suffrage universel), les libertés syndicales et l'épuration de l'administration indochinoise;*

Attendu que pour déclencher la répression et détruire le mouvement de masses en Indochine certains gouvernants prennent prétexte de l'hostilité d'une partie des camarades de La Lutte *à l'égard du Front populaire sans tenir compte que d'autres membres de* La Lutte *sont tout à fait pour le Front populaire.*

Par ces motifs nous déclarons :

Qu'à partir d'aujourd'hui, pour montrer leur bonne foi et aider les masses à comprendre, les camarades hostiles au Front populaire cessent leurs attaques contre celui-ci et même invitent leurs amis soit à accorder une confiance provisoire soit à adopter une attitude d'attente;

Que soit soumis à toutes les organisations du Front populaire et au gouvernement du Front populaire le programme ci-dessus tracé comportant quatre points : 1°) amnistie; 2°) libertés politiques; 3°) libertés syndicales; 4°) épuration de l'administration indochinoise;

Attendu que ce programme n'est pas improvisé, mais qu'il est celui du Front populaire lui-même à sa constitution en 1935, *que, par conséquent, il peut être réalisé en un minimum de temps — trois mois par exemple.*

Nous demandons à toutes les organisations du Front populaire français de mener une lutte énergique pour obliger le gouvernement à réaliser ce programme au bout de trois mois ou en cas d'échec de marquer leur désaccord avec le gouvernement par un vote public.

Il demeure que, si ce programme n'est pas réalisé dans ce délai, les signataires de la présente résolution ou du moins les éléments aujourd'hui hostiles au Front populaire reprendront leur liberté d'action et appelleront les masses à juger de la sincérité du Front populaire.

Et c'est cette résolution qui a servi de prétexte aux camarades staliniens Tao et Mai pour rompre avec les autres membres de « La Lutte ».

Est-ce un acte provenant de l'humeur propre de ces camarades ou est-il accompli sous les ordres du parti communiste français? Nous n'en savons encore rien. Toujours est-il qu'un tel acte produit une profonde déception dans l'esprit des masses qui ne comprennent rien à la politique incohérente des camarades staliniens, que cet acte laisse le champ libre à la propagande anti-ouvrière et à la répression gouvernementale qui ne manque pas de profiter de cette faiblesse.

Aussi, faisons-nous appel à tous les camarades français conscients de leur devoir, pour défendre les militants ouvriers indochinois et empêcher, coûte que coûte, l'interdiction de « La Lutte », porte-parole des masses travailleuses indochinoises.

DONG-VAN.

Le Congrès Mondial Espérantiste

Nombreux sont les lecteurs de cette revue qui ont étudié l'espéranto. Nombreux aussi, hélas, sont ceux qui, au bout de quelques mois, ont abandonné l'étude de cette langue, soit par manque de persévérance, soit parce qu'ils n'en voyaient pas l'utilité immédiate.

A tous ceux-là nous disons: reprenez vos bouquins, remettez-vous à l'étude et avec un peu de courage et d'application vous pourrez connaître assez d'espéranto pour assister au Congrès mondial des espérantistes anationalistes (S.A.T.) qui se tiendra à Rotterdam du 31 juillet au 7 août.

Des démarches sont actuellement en cours auprès du ministère de l'Education Nationale afin que les instituteurs désirant participer au congrès puissent obtenir le ou les deux jours de congé nécessaires (30 et 31 juillet). Les organisateurs du congrès ont déjà obtenu des réductions de tarifs pour la traversée de la Belgique et attendent incessamment la réponse des réseaux français permettant aux congressistes d'obtenir les mêmes avantages sur tout le parcours.

Pendant toute une semaine, les congressistes vivront en contact direct avec des travailleurs de tous les pays avec qui ils pourront échanger librement leurs idées et opinions sur tous les sujets qui les intéressent.

La cotisation au congrès est de 22 francs jusqu'au 1er juin, passé cette date elle sera portée à 29 francs. Cette cotisation donne droit aux excursions, visites, promenades en bateaux gratuitement.

Une caravane sera organisée au départ de Paris. Pour tous renseignements supplémentaires, écrire, avec timbre pour réponse, à Glodeau, 115, Bld. A.-Briand, Montreuil (Seine).

Imp. S.N.I.E., 32, rue de Ménilmontant, Paris (20e). Le gérant : M. CHAMBELLAND.

A l'occasion de son vingtième anniversaire

LA COOPERATIVE OUVRIERE D'EDITION

"LIBRAIRIE DU TRAVAIL"

distribue gratuitement une partie de son stock

Cher camarade,

C'est le 11 novembre prochain que ces vingt ans d'existence seront atteints. Aussi, avons-nous tenu à marquer cette circonstance par une diffusion particulièrement massive de nos éditions, au cours des semaines qui précéderont cette date.

La formule adoptée pour y parvenir est simple :

Bon d'achat de 2 fr. l'un; carnets de 10 Bons assurés d'une revalorisation atteignant *au moins* 40%, par la distribution de primes gratuites de 10, 100 et 500 fr.

Ces primes se répartissent comme suit :

Un Bon revalorisé à 10 fr. dans chaque dizaine de numéros;

Un Bon revalorisé à 100 fr. dans chaque centaine de numéros;

Un Bon revalorisé à 500 fr. dans chaque millier de numéros;

à la suite d'un tirage au sort.

De plus, chaque acheteur ou chaque placeur — car nous n'oublions pas ces derniers — de 5 carnets de 10 Bons en recevra un 6e à titre absolument gratuit.

Il ressort de ces dispositions que le possesseur d'un seul Bon d'achat peut être remboursé en livres de notre fonds pour une valeur de 2, 10, 100 ou 500 fr. Le porteur d'un carnet, lui, est assuré d'un remboursement minimum s'élevant à 28 fr., et les primes de 100 et 500 fr. peuvent également lui échoir.

D'autre part, nous avons voulu faciliter la constitution de bibliothèques collectives en favorisant les achats groupés de camarades. A cet effet, nous offrons 6 carnets pour le prix de 5, ce dont les organisations désireuses de former ou d'enrichir leur bibliothèque peuvent également profiter. Voici d'ailleurs quelques exemples des avantages que nous leur assurons :

6 carnets, valeur d'achat 100 fr. — choix au moins égal à 168 fr.

12 carnets, valeur d'achat 200 fr. — choix au moins égal à 434 fr.

120 carnets, valeur d'achat 2.000 fr. — choix au moins égal à 5.034 fr.

Quant au placeur de Bons séparés ou de carnets de 10 Bons, il obtient une prime représentant au moins 28 fr. de livres à *son choix* par 5 carnets placés, et il peut également bénéficier des primes de 100 et 500 fr. si le tirage au sort s'applique aux numéros qu'il détient.

Nous pensons avoir bien précisé le mécanisme de notre répartition, mais nous restons naturellement à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous pourriez désirer.

Ecrivez-nous donc sans délai pour vous documenter s'il y a lieu ou bien pour nous demander des carnets *en dépôt* — payables après vente — ou à compte ferme — à raison de 6 carnets pour le prix de 5 — en y joignant le montant.

Chaque fois que le placement ferme de 1.000 Bons aura été atteint, le tirage au sort de 111 primes se fera aussitôt et la répartition suivra selon le choix que les bénéficiaires auront indiqué sur notre catalogue.

Nous espérons vous lire par un prochain courrier afin de savoir dans quelle mesure votre organisation, vos camarades et vous-même pouvez participer à notre projet.

Dans cette attente, croyez, camarade, à nos sentiments bien fraternels.

Librairie du Travail.
17, rue de Sambre-et-Meuse, Paris (Xe)
Chèque postal : 43-08 Paris

QUELQUES OPINIONS

sur

FASCISME ET GRAND CAPITAL

de Daniel GUERIN

Ce que disent les uns...

Une documentation minutieuse et vivante, des conclusions irréfutables illustrent et appuient la thèse que le Socialisme défend depuis tant d'années : le fascisme est la dictature la plus absolue et la plus violente mise au service des puissances d'argent.

D. LIÉGEOIS.
(*Jeunesse.*)

D'aucuns espèrent encore qu'entre le fascisme et le socialisme, il sera possible... de maintenir... des gouvernements, amiables compositions entre les extrêmes de droite et de gauche. Ceux qui ont ce pieux espoir feront bien de lire le livre de Daniel Guérin.

Emile VANDERVELDE.
(*La Dépêche de Toulouse.*)

Il faut être reconnaissant à Daniel Guérin d'avoir présenté avec de justes nuances sa critique de la politique extérieure des Etats fascistes.

(*Le Barrage.*)

..... et les autres

Daniel Guérin veut à tout prix que les régimes mussolinien et hitlérien correspondent à la domination du grand capital. Rien n'est moins certain.

Marcel MORÉ.
(*Esprit.*)

La conclusion à laquelle il arrive « Fascisme ou socialisme » continue de me paraître contestable.

J. B. SÉVERAC.
(*Le Populaire.*)

Il semble que D. Guérin ait rayé du vocabulaire belliciste propre au fascisme tout ce qui vise directement la guerre entre nations... D. Guérin oublie beaucoup trop.

J. BRUHAT.
(*L'Humanité.*)

Un Volume : 18 frs.

En vente à la REVOLUTION PROLETARIENNE

54, rue du Château-d'Eau, 54 — PARIS (10e)

Chèque postal : 734.99